

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**
Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°03.01.26

OBJET : SOUSCRIPTION : LIEUDIT SAINT CHRISTOPHE – ~~ANNULE LA DELIBERATION D30.05.23~~

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux expose :

Par délibération n°30.05.23 du 04/05/2023, le conseil municipal a décidé de facturer la somme de 4 176 € TTC à M. Alexandre SORIN. Cette somme devait correspondre à la réalisation d'une extension du réseau d'eau potable au niveau du lieu-dit « Saint Christophe » pour desservir les parcelles cadastrées ZS 337 et ZS339.

Ces travaux ont été réalisés par Atlantic' Eau sous la maîtrise d'ouvrage de la commune. Le 16/12/2025, Atlantic' Eau a présenté la facture définitive qui s'élève à 4 086 € TTC au lieu des 4 176 € TTC initialement annoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°30.05.23 du 4 mai 2023 ;
- **DECIDE** de facturer la somme de 4 086 euros TTC à M. Alexandre SORIN domicilié 1 la Rochette - 44116 VIEILLEVIGNE ;
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires au traitement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIÈRE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Véronique BERGER MACOIN



Le Maire

Bernard DABRETEAU

